



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/24
3 mai 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatorzième réunion
Montréal, 27-31 mai 2024
Point 9 c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJETS : BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le présent document comprend les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet ci-après :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination de HCFC (stade II, deuxième tranche)

ONUDI

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/1

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Bosnie-Herzégovine

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTAION
Plan d'élimination de HCFC ((stade II)	ONUDI (principale)	87 ^e	Élimination à 100% d'ici à 2026

(II) DONNÉES LES PLUS RÉCENTES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2023	0,00 tonnes PAO
---	--------------	-----------------

(III) DONNÉES SECTORIELLES LES PLUS RÉCENTES DE PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2023		
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Usage en laboratoire	Consommation sectorielle totale
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0,00				0,00
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés					0,00				0,00

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
référence 2009-2010 :	4,70	Point de départ pour des réductions combinées durables:	8,17
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	8,17	Restante :	0,00

(V) PLAN D'ACTIVITÉS APPROUVÉ		2024	2025	2026	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,00	0,00	0,00	1,00
	Financement (\$US)	318 640	0	0	318 640

(VI) DONNÉES DU PROJET		2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)		3,06	3,06	3,06	3,06	1,53	1,53	s/o	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		1,18	1,18	0,94	0,94	0,47	0,00	s/o	
Financement convenu (\$US)	ONUDI	Coûts du projet	126 140	0	297 794	0	0	50 000	473 934
		Coûts d'appui	8 830	0	20 846	0	0	3 500	33 176
Fonds approuvés par ExCom (\$US)		Coûts du projet	126 140						126 140
		Coûts d'appui	8 830						8 830
Fonds totaux demandés à la présente réunion (\$US)		Coûts du projet				297 794*			297 794
		Coûts d'appui				20 846*			20 846

* La deuxième tranche devait être soumise en 2023.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. En sa qualité d'agence d'exécution principale, l'ONUDI a soumis, au nom du gouvernement de la Bosnie-Herzégovine, une demande de financement pour la deuxième tranche du stade II du plan de gestion de l'élimination de HCFC (PGEH), pour un montant de 297 794 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 20 846 \$US.² La soumission inclut un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la première tranche, le suivi de la consommation d'HCFC entre 2018 et 2022, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période allant de 2024 à 2026.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la Bosnie-Herzégovine fait état d'une consommation de 0 tonne PAO en 2023. La consommation d'HCFC pour la période 2019-2023 est présentée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation d'HCFC en Bosnie-Herzégovine (données au titre de l'article 7 pour 2019-2023)

HCFC	2019	2020	2021	2022	2023	Baseline
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	27,47	23,98	0,00	0,00	0,00	57,15
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13,50
HCFC-142b	0,40	0,55	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (tm)	27,87	24,53	0,00	0,00	0,00	70,65
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31,55*
Tonnes PAO						
HCFC-22	1,51	1,32	0,00	0,00	0,00	3,20
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,50
HCFC-142b	0,03	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (tonnes PAO)	1,54	1,35	0,00	0,00	0,00	4,70
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,47*

* Point de départ établi dans l'Accord avec le Comité exécutif.

3. Depuis 2021, la consommation d'HCFC en Bosnie-Herzégovine est nulle. Les importations de HCFC-141b, à l'état pur ou contenu dans des polyols prémélangés, sont interdites depuis le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2016, respectivement, suite à la mise en œuvre de projets d'investissement dans les mousses. Le HCFC-22 a été éliminé dans le secteur de la fabrication de réfrigérateurs commerciaux en 2018. Le HCFC-22 a continué d'être utilisé dans l'entretien des équipements jusqu'en 2020, de même que HCFC-142b, qui est consommé comme composante du R-406A,³ utilisé comme capsule pour le matériel à base de CFC-12. L'élimination de la consommation de HCFC à partir de 2021 peut être attribuée aux activités du PGEH, notamment de meilleures pratiques d'entretien, le retrait d'équipement utilisant des CFC, et l'adoption accrue de réfrigérants de remplacement. L'impact de la pandémie de COVID-19 a également entraîné une réduction de la demande d'entretien d'équipement. Après 2020, le pays a utilisé les stocks de HCFC-22 précédemment importés et de HCFC-22 récupéré pour répondre aux besoins d'entretien des équipements restants de réfrigération et climatisation fonctionnant aux HCFC.

² D'après la lettre du 22 février 2024 du Ministère du commerce extérieur et des relations économiques de Bosnie-Herzégovine à l'ONUDI.

³ R-406A consiste de 41 pour cent de HCFC-142b, 55 pour cent de HCFC-22, et 4 pour cent de R-600a.

Programme de mise en œuvre du programme de pays

4. Le gouvernement de Bosnie-Herzégovine a présenté, dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays pour 2023, des données de consommation sectorielle de HCFC qui sont conformes aux données soumises au titre de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification confirme que le gouvernement met en œuvre un système de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, et que la Bosnie-Herzégovine avait atteint les cibles stipulées dans les accords entre le pays et le Comité exécutif, pour la période allant de 2018 à 2022. Le rapport confirme que la consommation totale de HCFC indiquée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal pour la période 2020-2022 était exacte (comme indiqué au tableau 1 ci-dessus). Le rapport a relevé de petites différences entre la consommation vérifiée de HCFC et celle indiquée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal pour les années 2018 et 2019. Ces écarts se sont produits car, en raison d'un retard dans la réception des données provenant des autorités douanières, le Service national de l'ozone (NOU) avait basé le calcul de la consommation déclarée pour ces années sur la supposition que les importateurs avaient utilisé la totalité de la part qui leur avait été attribuée, ce qui n'était pas le cas, et une erreur accidentelle s'est glissée dans le calcul des montants de HCFC-142b et de HCFC-22 dérivés de R-406A. Le gouvernement de la Bosnie-Herzégovine demandera au Service national de l'ozone de réviser les données communiquées au titre de l'article 7 pour 2018 et 2019.⁴

6. Le rapport de vérification recommande, entre autres, de mettre à jour et d'harmoniser la législation pertinente des entités administratives du pays en ce qui concerne la certification, la tenue de registres, le remplacement d'équipement, la récupération et le recyclage, l'utilisation des remplacements des SAO, et l'interdiction des bouteilles jetables; de mettre à jour la décision actuelle du Conseil des ministres de se conformer plus étroitement aux règlements de l'Union européenne sur les SAO et les gaz fluorés;⁵ et de renforcer le système de récupération et de recyclage. Ces recommandations sont ou seront abordées au titre de la deuxième tranche du stade II du plan de gestion de l'élimination des HCFC. La manière de mettre en œuvre deux autres recommandations sera également étudiée, soit le suivi du système de récupération et de recyclage, et la difficulté de séparer les équipements neufs des équipements usagés dans le système de codes tarifaires. L'interdiction des bouteilles de fluides frigorigènes jetables sera mise en œuvre d'ici au 1^{er} janvier 2026, conformément à la décision 87/37(b)(iii)c.

État d'avancement de la mise en œuvre du stade I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

7. Le stade I du plan de gestion de l'élimination des HCFC a été achevé avant le 31 décembre 2022, conformément à la prolongation approuvée par le Comité exécutif dans la décision 87/28. Le rapport d'achèvement de projet a été présenté le 26 juin 2023.

Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la première tranche du stade II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

8. La Bosnie-Herzégovine a ratifié l'Amendement de Kigali, le 26 mai 2021.

⁴ La consommation vérifiée de HCFC pour 2018 et 2019 est de 1,90 tonnes PAO et de 1,49 tonnes PAO, respectivement.

⁵ Règlements de l'UE 1005/2009 et 517/2014.

9. Des ateliers de formation dans quatre centres régionaux ont formé au total 97 douaniers⁶ (dont 20 pour cent environ sont des femmes). La formation a porté sur le Protocole de Montréal et son Amendement de Kigali, le cadre juridique relatif aux substances contrôlées, la prévention du commerce illicite, et l'utilisation des indicateurs de frigorigènes. Une formation en ligne a été dispensée à 18 participants (dont sept femmes) provenant de neuf entités importatrices sur la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, y compris les obligations nationales pour la réduction progressive des HFC. La base de données / le registre des appareils et équipements contenant des PAO a été élaboré(e) et rempli(e) en coordination avec les parties prenantes, et une application basée sur le Web devrait être finalisée d'ici au 31 décembre 2024.

Secteur de l'entretien en réfrigération

10. Les activités suivantes ont été achevées :

- a) Des ateliers tenus dans deux écoles techniques à Sarajevo et à Banja Luka ont formé 18 formateurs en réfrigération et en climatisation (12 hommes et 6 femmes) aux bonnes pratiques en réfrigération; et six boîtes à outils ont été distribuées à des établissements d'enseignement technique/professionnel à Sarajevo et à Banja Luka, au titre de la cinquième tranche du stade I;
- b) Des consultations ont été tenues sur l'élaboration de procédures pour la collecte, le recyclage et la récupération des réfrigérants, et sur la liste des centres de récupération et de recyclage; et
- c) Un atelier s'est tenu au Bureau du commerce extérieur à l'intention de 65 participants, dont des parties prenantes en réfrigération et climatisation de l'association du secteur de la réfrigération et de la climatisation, et des intervenants provenant de l'industrie, des supermarchés, des établissements d'enseignement professionnel, et des preneurs de décisions. Les sujets abordés comprenaient la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, le système national de certification pour les entreprises d'entretien en réfrigération et climatisation, l'importance des centres de formation, et les expériences émanant d'autres pays, dont la Serbie et la Tunisie. Le NOU a également préparé des brochures promotionnelles sur l'association du secteur de la réfrigération et de la climatisation et les activités liées au plan de gestion de l'élimination des HCFC.

Mise en œuvre et suivi du projet

11. Sur les 4 505 \$US alloués au suivi et à la coordination du projet, 2 030 \$US ont été déboursés pour les frais de déplacement.

Niveau de décaissement

12. En mars 2024, sur les 126 140 \$US approuvés jusqu'à présent, 121 154 \$US (soit 96 pour cent) ont été décaissés. Les 4 986 \$US restants seront décaissés en 2024.

Mise en œuvre du plan pour la deuxième tranche du stade II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

13. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juin 2024 et décembre 2026 :

- a) Politique et législation : Mise à jour et harmonisation de la réglementation au niveau de l'entité administrative pour les fournisseurs de services d'entretien certifiés, afin de

⁶ Des fonds pour le renforcement des capacités institutionnelles ont été utilisés à l'appui de cette formation des agents de douane.

rendre obligatoire la tenue de registres, le remplacement en temps voulu des équipements, la collecte et le recyclage des réfrigérants, et l'utilisation de solutions de remplacement des SAO (27 072 \$US);

- b) Renforcement des capacités relatives à l'exécution et aux activités liées au secteur de la réfrigération et de la climatisation : Formation de 16 douaniers; deux ateliers pour former 20 formateurs aux bonnes pratiques en matière de réfrigération, à l'utilisation sécuritaire de solutions de rechange à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP), à l'efficacité énergétique, et au règlement sur les gaz fluorés; quatre ateliers pour former et certifier 100 techniciens en réfrigération et en climatisation aux bonnes pratiques en matière de réfrigération; et formation de quatre inspecteurs de l'environnement à la législation relative aux SAO et à l'équipement associé (58 656 \$US);
- c) Système de récupération et de recyclage : À partir de 2025, formation annuelle de 25 techniciens en réfrigération et climatisation à la récupération et au recyclage des réfrigérants; appui aux centres de récupération et de recyclage, y compris la formation d'opérateurs et entretien de l'équipement; fourniture d'équipement technique pour les centres de formation à Sarajevo et à Banja Luka (déterminé en consultation avec l'association du secteur de la réfrigération et de la climatisation) (157 019 \$US); et formation de formateurs/conférenciers dans les établissements d'enseignement professionnel aux bonnes pratiques en matière d'entretien, à la récupération et au recyclage, à la manipulation sécuritaire de réfrigérants à faible PRP, et à l'efficacité énergétique (23 463 \$US);
- d) Activités de sensibilisation du public : Séminaire annuel à l'intention des parties prenantes sur le stade II du plan de gestion de l'élimination des HCFC; et appui à l'association du secteur de la réfrigération et de la climatisation, y compris par la mise à niveau du code de bonnes pratiques (18 048 \$US); et
- e) Suivi du projet : Montant de 13 536 \$US destinés au suivi des déplacements.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport de vérification relatif aux HCFC

14. Le rapport de vérification soumis à la présente réunion n'a pas vérifié la consommation de 2023 du pays, car ces données n'étaient pas disponibles au moment de la soumission. L'ONUDI a confirmé que, conformément à la décision 82/51, le prochain rapport de vérification relatif aux HCFC soumis par le pays abordera toutes les années depuis l'approbation de la présente tranche et l'année 2023.

Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la première tranche du stade II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

15. Le gouvernement de la Bosnie-Herzégovine a déjà fixé ses quotas d'importation de HCFC pour 2024 à 0,94 tonnes PAO, ce qui est conforme à la consommation maximale permise dans l'Accord et moins élevé que les cibles de contrôle du Protocole de Montréal.

Politique et législation

16. En ce qui concerne le cadre juridique du système de licences et de quotas pour les importations et les exportations des HCFC, l'ONUDI a précisé que la décision du Conseil des ministres de permettre l'importation de HCFC-22 conformément aux cibles spécifiées dans l'Accord entre le pays et le Comité exécutif avait été convenue, mais n'avait pas encore adoptée par le Conseil, en raison de circonstances politiques dans le pays, qui ont entraîné des retards dans l'adoption d'actes juridiques. De même, les règlements imposant la récupération des HCFC pendant l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation et l'établissement de pénalités pour non-respect de l'interdiction d'évacuer des HCFC pendant l'installation, l'entretien et le déclassement des équipements de réfrigération et de climatisation, qui auraient dû être en place au 31 décembre 2022 (décision 87/37 b)(i)-(ii)), ont également été retardés. L'ONUDI a informé que les règlements seront en place d'ici au 31 décembre 2024.

Secteur de l'entretien en réfrigération

17. La soumission de la deuxième tranche du stade II du plan de gestion de l'élimination des HCFC a été retardée, en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19 et de difficultés politiques internes. Les activités en personne, y compris la formation de douaniers et de techniciens en réfrigération et climatisation, ont été retardées à cause des restrictions entraînées par la pandémie de COVID-19. Malgré ces défis, l'ONUDI a informé que la Bosnie-Herzégovine s'est engagée à soumettre la troisième et dernière tranche du stade II comme prévu en 2026.

18. En ce qui concerne la livraison de six identificateurs de réfrigérants, qui a été retardée car le seul fabricant s'est avéré incapable de répondre aux demandes globales, l'UNIDO a informé qu'aucune date livraison n'avait été indiquée à ce jour et que le département des achats de l'ONUDI se tenait au courant de la question.

19. Le rapport de vérification a noté que le système de récupération et de recyclage n'est pas encore pleinement fonctionnel et que les 20 centres mobiles pour la récupération et le recyclage, établis en 2013, n'avaient pas été efficaces. Une mise à jour de la liste des centres de récupération et de recyclage et des consultations sur la mise en œuvre du système de récupération et de recyclage ont été achevées, et les procédures pour la collecte, la récupération et le recyclage des réfrigérants devraient être finalisées d'ici au 31 décembre 2024. Les efforts se poursuivent pour établir un système structuré de rapports pour suivre et gérer la récupération et le recyclage des réfrigérants.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes

20. En Bosnie-Herzégovine, la majorité du personnel du NOU est constitué de femmes, mais la représentation féminine dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation est inférieure à 10 pour cent, et se situe entre 10 et 20 pour cent dans l'administration des douanes. Conformément aux décisions 84/92 d) et 90/48 c), les activités devant être mises en œuvre au titre de la deuxième tranche du stade II du plan de gestion de l'élimination des HCFC intégreront les questions d'égalité des sexes. Le NOU entend recruter un expert (en ayant recours à des fonds pour le renforcement institutionnel), afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies d'intégration de la dimension de genre; de lancer des campagnes de sensibilisation sur les femmes dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation; d'élaborer un programme informel de mentorat en réfrigération et en climatisation pour les femmes qui débutent dans le domaine; de préconiser des politiques sensibles au genre au sein des programmes de formation et des lieux de travail; de recueillir et d'analyser des données ventilées par genre; et d'inclure des composantes sexospécifiques dans les séances de formation.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

21. La durabilité du plan de gestion de l'élimination des HCFC continue à être appuyée par l'application du système de licences et de quotas, les interdictions sur les importations d'équipement à base d'HCFC et de HCFC-141b, à l'état pur ou contenu dans des polyols prémélangés, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2016, respectivement, et la mise en œuvre des activités au titre du PGEH. Les politiques et la législation sont basées sur un dialogue ouvert avec le NOU et les parties prenantes, ce qui assure l'incorporation de leurs besoins et défis spécifiques à la stratégie d'élimination des HCFC, maximisant ainsi son efficacité et l'adhésion des parties prenantes. La consultation directe avec les experts de l'industrie assure la viabilité économique des activités et une transition sans heurts aux technologies sans SAO. La formation des douaniers fait partie du programme annuel régulier de l'Autorité chargée de la fiscalité indirecte, mais nécessite néanmoins un soutien organisationnel du NOU pour assurer sa durabilité. De même, le soutien du NOU pour équiper les établissements de formation professionnelle, appuyer la formation de formateurs, et élaborer des programmes de formation favorise la durabilité de l'éducation des techniciens en réfrigération et en climatisation. Certains risques potentiels ont été recensés en ce qui concerne la mise en œuvre en temps voulu des activités relatives au PGEH, l'engagement des partenaires, et la disponibilité des technologies de rechange, et ils peuvent être contrôlés par des activités de suivi, une communication renforcée, et la sensibilisation aux nouvelles technologies. Les risques associés aux circonstances politiques sont difficiles à atténuer.

Conclusion

22. Le gouvernement de la Bosnie-Herzégovine a continué à mettre efficacement en œuvre son système de licences et de quotas d'importation et d'exportation, et a atteint une consommation zéro de HCFC en 2021, tel que corroboré par le rapport de vérification indépendant. La législation interdisant l'importation d'équipements basés sur HCFC et HCFC-141b est appliquée. Malgré les défis causés par la pandémie de COVID-19 et les circonstances politiques, le NOU a assuré la mise en œuvre continue des activités du PGEH. Sur le total des fonds approuvés pour la première tranche du stade II du PGEH, 96 pour cent ont été décaissés. La mise en œuvre de la deuxième tranche et la soumission de la troisième tranche devraient avoir lieu dans les délais prévus.

RECOMMANDATION

23. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la première tranche du stade II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Bosnie-Herzégovine.

24. Le Secrétariat du Fonds recommande par ailleurs l'approbation globale de la deuxième tranche du stade II du PGEH pour la Bosnie-Herzégovine et du plan de mise en œuvre correspondant de la tranche 2024-2026, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence de mise en œuvre
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (stade II, deuxième tranche)	297 794	20 846	ONUDI